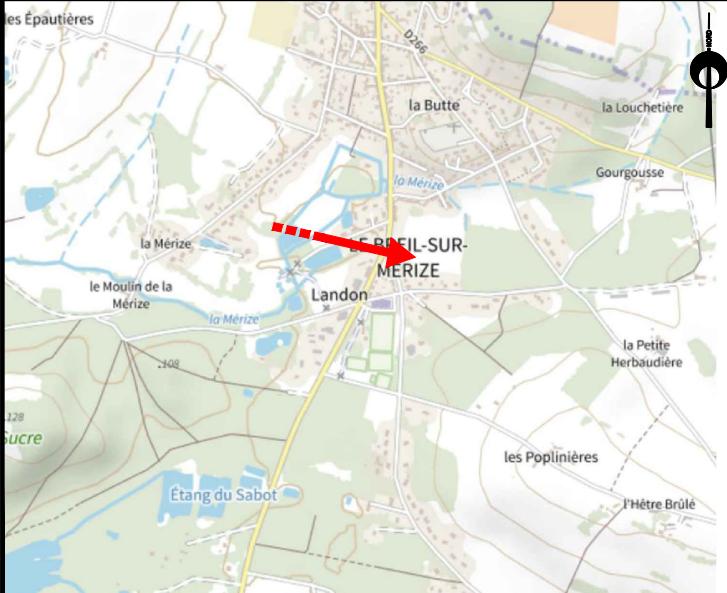


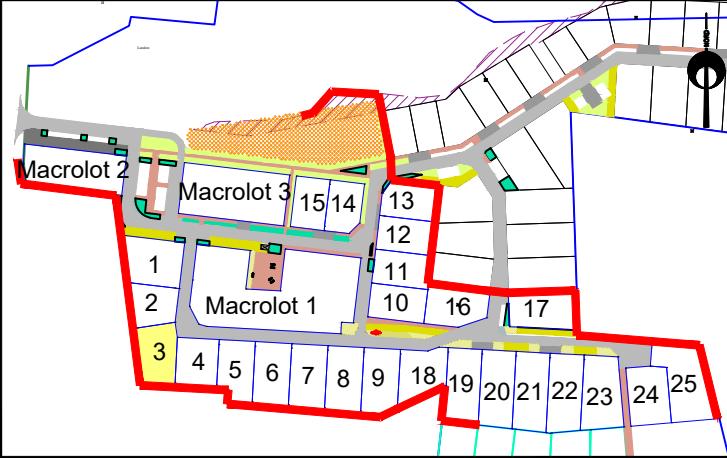
PLAN DE VENTE - LOT 3 - INDICE A

Lotissement des Pins		AMÉNAGEUR SARTHE HABITAT
COMMUNE LE BREIL SUR MERIZE (72)	ADRESSE Rue du Général De Gaulle	RÉFÉRENCE CADASTRALE en attente nouvelle numérotation
RÉFÉRENCE DU DOSSIER LM.095.2014 / 240008	FORMAT DU PLAN A3	DERNIÈRE MISE À JOUR DU PLAN Le 10/10/2025 par SL
SURFACE ARPENTÉE 473 m ²	SURFACE PLANCHER 230 m ²	FICHIER LM.095.2017_240008_PDV.dwg

PLAN DE SITUATION - Sans échelle



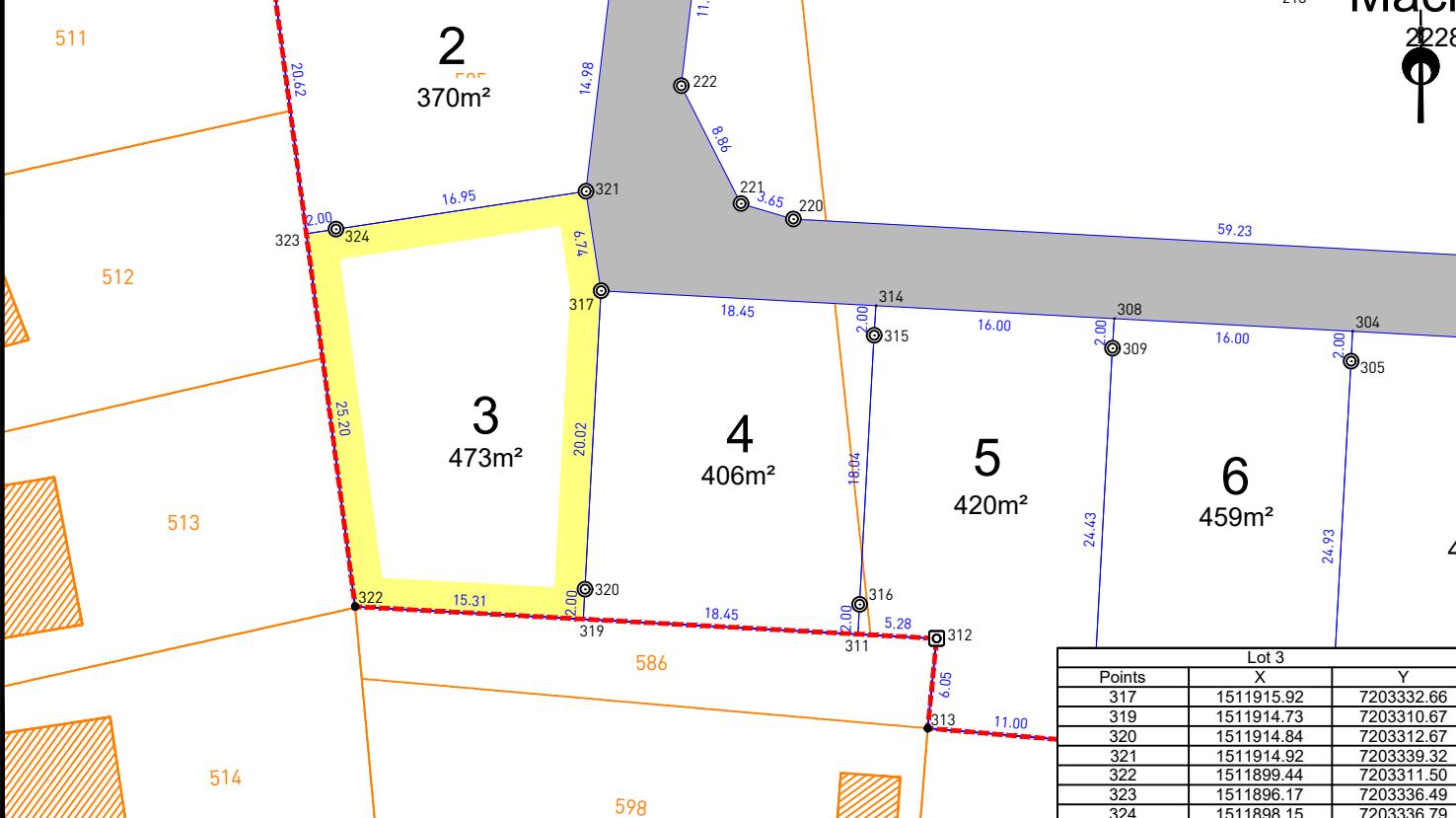
PLAN D'ENSEMBLE - Sans échelle



Sarthe habitat
bailleur & aménageur

158 avenue Bollée
CS 81933 72019
LE MANS Cedex 2
Tél : 02.43.43.72.72
valerie.saget-baudin@sarthe-habitat.fr

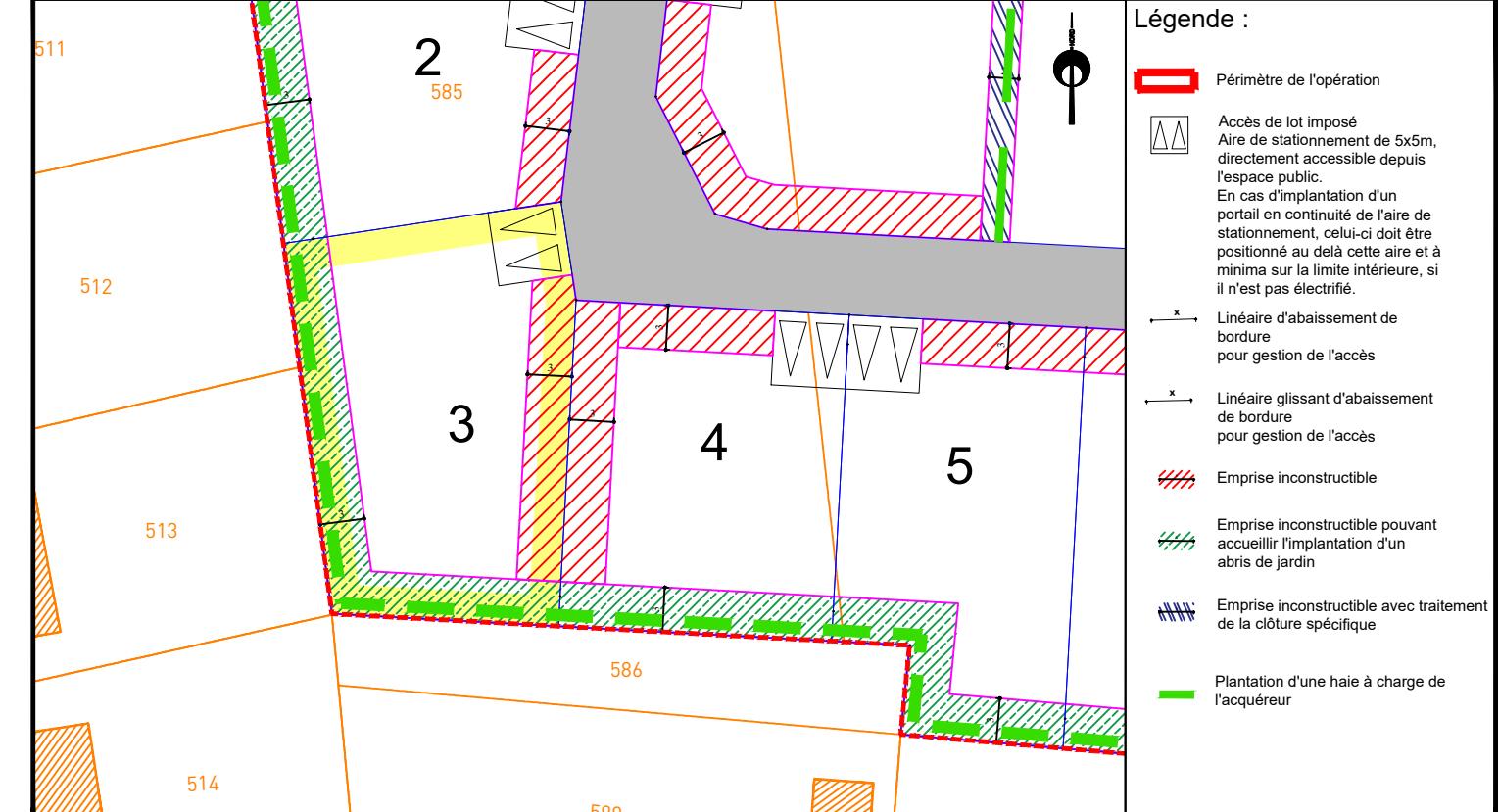
PLAN DE BORNAGE- Echelle: 1/500



Agence du MANS
74 avenue du Général de Gaulle
72000 LE MANS
02 43 81 47 28
lemans@airgeo.fr

Observations : L'acquéreur est tenu de contrôler la présence des bornes avant l'acquisition de son lot. Il devra veiller à la stabilité des repères portés au présent document, notamment par vérification des cotes ou autres indications qu'il comporte. Il signalera en temps utile au Géomètre toutes discordances qu'il pourrait constater.

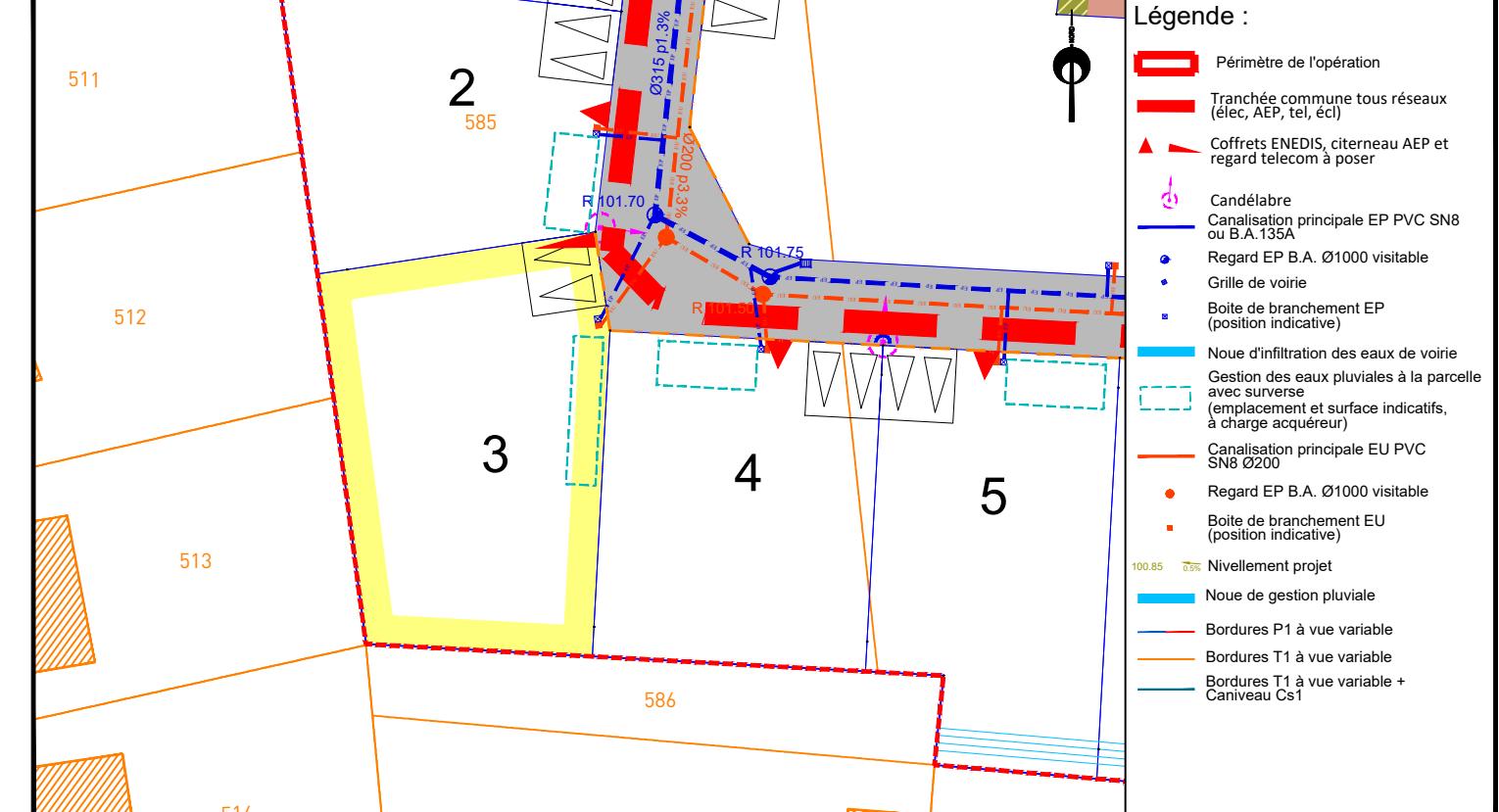
EXTRAIT DU RÈGLEMENT GRAPHIQUE - Echelle: 1/500



« Chanteloup »
72 210 SOULIGNE FLACÉ
Tél : 02 43 21 82 73
paysage.dutheil@orange.fr

Observations : L'acquéreur et son constructeur devront se reporter au règlement écrit (pièce PA10a) et au règlement graphique (pièce PA10b) du permis d'aménager validé avant de lancer le projet.

EXTRAIT DE PLANS VRD - Echelle: 1/500



SO.DE.REF
DEVELOPPEMENT
BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES

55 Rue de l'Antonnière
72650 ST SATURNIN
Tél: 02.43.51.10.28
mickael.verite@soderef-dev.fr

Observations : Les positions et les dimensions des ouvrages sont données à titre indicatif. L'acquéreur et son constructeur devront s'assurer, après visite sur site, de la position exacte des éléments techniques. Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre peuvent réaliser des modifications des réseaux et des cotes voirie en phase chantier sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.